

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°2 : Cours d'eau et milieux aquatiques

Compte rendu de la réunion du 25 mars 2015 Salle des fêtes de Brunemont

Etaient présents :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mr BLONDEL Jean-François, représentant le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Mr BULOT Christian, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.
Mme CHUQUET Karine, représentant les VNF.
Mr DANEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DELABRE Jean-Marc, représentant l'Hôtellerie de Plein Air 59.
Mr DUMARQUEZ Daniel, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac.
Mr DUPONT Alain, Adjoint au Maire de Brunemont.
Mr GALLET Benoit, représentant le Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais
Mr GIBAUD Jean-Paul, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr GRAVE Gilbert, représentant la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.
Mr HAY Daniel, Conseiller Municipal d'Abancourt.
Mr HECQUET Guy, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE-Scarpe-Sensée-Escaut-Artois-Douaisis.
Mme HAEGHAERT Catherine, représentant le SCOT du Grand Douaisis.
Mr HERIN Jean-Jacques, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mr JACQUART Jean-Luc, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac.
Mr LANCIAUX Yann, représentant l'ONEMA.
Mr LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.
Mr LIBERAL Raoul, Maire Adjoint de Récourt.
Mr LOQUET Michel, Conseiller Municipal de Féchain.
Mr PHILIPPE Daniel, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.
Mr PRETTRE Michel, Maire d'Aubencœur-au-Bac.
Mr ROUSSEZ Yves, représentant le Syndicat de Faucardement de la Sensée.
Mr SYLLEBRANQUE Sylvain, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.
Mr THUILLIEZ Xavier, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.
Mme TROUVE Caroline, représentant la DDTM du Nord, Délégation du Douaisis-Cambresis.

Absents, excusés :

Mr BARAS Jean-Marie, représentant la Fédération de Pêche du Nord.
Mr BAUDUIN Alain, Conseiller Municipal d'Epinoy.
Mr BLONDEL Christophe, représentant le Conservatoire Botanique de Bailleul
Mr BOIZET Francis, Président de l'AAPPMA « Les Pêcheurs réunis ».
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-au-Preux.
Mr BOUCAULT Julien, représentant la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.
Mr BOULANGER Alain, Maire d'Aubigny-au-Bac.
Mr BOUTROUILLE Christian, représentant le GON du Nord – Pas-de-Calais.
Mme CALVES-MAEZ Caroline, représentant de la DREAL Nord – Pas-de-Calais.
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Mr CARNEL Jean, représentant la CCI Arras.
Mr CAVENAILE Michel, représentant le MNLE.
Mr CHARLES Ludovic, représentant le Comité Trinquise Environnement.
Mr CHARTON Erick, Conseiller Départemental du Nord.
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant la DDTM du Nord.
Mr CLAUCE François, représentant le CRPF.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr COQUELLE Gilles, Conseiller Municipal d'Arleux.
Mr CORNIER Thierry, représentant le Conservatoire Botanique de Bailleul.
Mr CORNU Francis, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.
Mr COUPEZ Jean, Conseiller Municipal d'Oisy-le-Verger.
Mr COURTECUISSÉ André, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Sailly-en-Ostrevent.
Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Sailly-en-Ostrevent.
Mr CUVILLIEZ Jean-Pierre, Adjoint au Maire de Saudemont.
Mme DANEL Annick, Maire de Rémy.
Mr DEBAVELAERE Michel, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr DELATTRE Dominique, Maire Adjoint de Saint-Martin-sur-Cojeul.
Mr DELATTRE Henri, Vice-président de la Fédération de pêche du Nord.
Mr DELCROIX Jean-Louis, représentant l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.
Mr DELOEIL Joël, Conseiller Municipal de Buissy.
Mr DENNIN Ludovic, représentant la DIRAH Communauté d'Agglomération du Douais.
Mr DENOYELLE Maxime, représentant la Communauté de Commune la Porte des Vallées.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté d'Agglomération du Douais.
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevent.
Mr DEROY Denis, Chérisy.
Mr DESEURE Matthieu, représentant la Fédération Régionale des Chasseur du Nord – Pas-de-Calais.
Mr DESSERTY Marcelin, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.
Mr DHORDAIN Jean-Marie, Adjoint au Maire de Monchecourt.
Mr DORDAIN Christian, Maire de Bugnicourt.
Mr DUBOIS Frédéric, Conseiller Municipal d'Haynecourt.
Mr DUEZ Pascal, Maire de Villers-en-Cauchies.
Mme DUHAMEL Françoise, représentant le Centre Régional de Phytosociologie.

Mr DURIEZ Régis, représentant le MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.
Mr FACQ Thomas, Hamel.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr FAUST Jérémy, Conseiller Municipal d'Ecourt-Saint-Quentin.
Mme FERRIERE-URVANOWITZ Marie-Eugénie, Conseillère Municipale de Bapaume.
Mr FONTAINE Jean-Paul, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mr FONTAINE Laurent, Communauté de Communes du Sud-Artois.
Mr FOVAUX Jean-Marie, représentant la Fédération de pêche du Nord.
Mr FOVEZ Alain, Adjoint au Maire de Villers-en-Cauchies.
Mr FRANCOIS David, représentant le SIADO.
Mr GAMET Jean-Claude, Président du club de Canoë-Kayak de Biache-Saint-Vaast.
Mr GAMEZ Henri, Maire de Fressies.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.
Mr GUZINSKI Edmond, Conseiller Municipal d'Hordain.
Mme HAVET Noémie, représentant le CRPF.
Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.
Mr HOUBRON Pierre, représentant la Fédération de Chasse du Pas-de-Calais.
Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr JOLY Luc, Conseiller Municipal de Dury.
Mme KITEL Malika, Conseillère Municipale d'Aubencheul-au-Bac.
Mr LAGE Pascal, représentant l'hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais.
Mr LAMBIN Jean-Marc, représentant le SIDEN.
Mme LANDRE Stéphanie, représentant la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.
Mr LECOCQ Dominique, représentant l'ONEMA.
Mme LEDDA Carole, représentant la Direction du Développement Local, CG 59.
Mr LEDENT Thierry, représentant le SIRA.
Mme LEFEBVRE Delphine, représentant la Communauté de Commune la Porte des Vallées.
Mme LEGOFF Thérèse, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.
Mr LENOIR Michel, Boiry Sainte-Rictrude.
Mr LEPAN René, Président de l'Amical des Huttiers de la Vallée de la Sensée.
Mme LEPOIVRE Isabelle, Conseillère Municipale de Lécluse.
Mme LETURCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.
Mr LUCCHETA Jean-Claude, représentant l'ONEMA.
Mr MACIEJEWSKI Edouard, Conseiller Municipal d'Hermies.
Mr MAROUSE Jean-Louis, représentant l'ONEMA.
Mr MASCLET Patrick, Maire d'Arleux.
Mr MONTAIGNE Jean-Paul, représentant NOREADE.
Mr MUYS Christian, représentant le MNLE.
Mr PETIT Emmanuel, représentant la Fédération de Pêche du Nord.
Mr PETIT Marcelin, représentant l'association du Trinquise Environnement.
Mme PICQUE Odille, représentant l'association du MNLE.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont, Président de la Commission Thématique 2.
Mr POULAIN Guy, Maire adjoint de Fressies.
Mr PRADIER Daniel, Conseiller Municipal d'Hénin-sur-Cojeul.
Mr RENARD Daniel, Président Canoë Kayak Marquion.
Mr RENARD Jean-Marc, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent.
Mr RENOU Philippe, représentant la Pisciculture de Rémy.
Mr REYMBAUT Jean-Pierre, Conseiller Municipal de Tortequesne.
Mme RINGEVAL Maryvonne, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle.
Mr SANTERNE Christian, représentant le MNLE.

Mme SAUVAGE Corine, Conseillère Municipale d'Hordain.
Mr SEROUX Michel, Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vallées.
Mme SILVAIN Ginette, Conseillère Municipale de Bugnicourt
Mme SOUCHON Camille, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.
Mr STIENNE Michaël, représentant la Communauté de Communes d'Osartis.
Mr TABARY Daniel, Maire de Fremicourt.
Mr TANCHON Matthieu, Conseiller Municipal de Beaurains.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.
Mr URBANIJA André, représentant la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.
Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du
Cambrésis.
Mme VINIACOURT Béatrice, Conseillère Municipale de Monchecourt.
Mr WIBERT Alain, Président de l'AAPPAMA « La Sirène »

Mr DUPONT Alain débute la réunion en remerciant les participants et en excusant Mr POULAIN, Président de la commission thématique. Il rappelle l'ordre du jour qui consiste en une synthèse des principaux points de l'état des lieux (état initial, diagnostic et scénario tendanciel), en une présentation du planning prévisionnel de l'élaboration du SAGE de la Sensée ainsi que du document du Plan Aménagement et de Gestion Durable des milieux aquatiques (PAGD). La parole est ensuite laissée à Mme BLIN Céline.

Mme BLIN Céline commence par le planning prévisionnel qui prévoit la finalisation et la validation des documents (PAGD, règlement et évaluation environnementale) d'ici la fin de l'année 2015, avec une consultation par le comité de bassin, les collectivités, les conseils départementaux et régionaux à la fin de l'année avec une enquête publique et une approbation par le préfet début 2016. Elle continue ensuite sur la synthèse des documents de l'état des lieux et la présentation des orientations et mesures du PAGD.

Elle précise qu'une prochaine session de commission thématique sera mise en place à la fin du printemps au cours de laquelle chaque mesure du PAGD sera plus développée.

La présentation est jointe en annexe.

Mr HERBO Gustave fait une remarque sur la mesure O8-M2 concernant le respect de la libre circulation par les aménagements hydrauliques. Pour lui, cette mesure va faire diminuer le nombre de barrages mais va entraîner un drainage de certaines zones humides.

Mr THIEBAUT Fabrice rappelle que les barrages sont soumis à autorisation au titre de la police de l'eau et qu'ils doivent respecter la libre circulation écologique et piscicole. Il prend l'exemple de la chute d'eau d'1m50 à Bouchain qui n'est pas franchissable.

Mr LANCIAUX Yann précise qu'il ne reste pas beaucoup de barrages sur la Sensée car ceux du Cojeul jusqu'à Eterpigny ont été détruits. Seul reste celui de Rémy pour la pisciculture.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute qu'il reste aussi un ouvrage sur l'Agache sur le territoire de la commune d'Inchy en Artois.

Mr LANCIAUX Yann fait l'observation que les sources de la rivière Sensée ne se trouvent pas seulement à Rémy mais aussi à Croisilles.

Mr DANEL Stéphane explique que les sources de Croisilles ne sont plus pérennes.

Mr THIEBAUT Fabrice informe qu'il y a une réflexion pour aménager les vannes de VNF au niveau du Pont des Prussiens et du barrage de Bouchain. Concernant les 8 siphons sur le territoire de la Sensée, il voudrait savoir s'il y a des dispositifs d'aménagement possibles.

Mme CHUQUET Karine répond qu'une étude est en cours sur un dispositif de nettoyage automatique des siphons.

Mr HERIN Jean-Jacques a quelques remarques à formuler. Tout d'abord concernant la tension de prélèvement sur la ressource en eau potable. La pression est stable depuis 3-4 ans. Les travaux du SIGES (Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines) montrent qu'au niveau régional la tension sur la ressource n'est pas trop importante et que l'on pourrait augmenter les prélèvements de 30%. De plus, le territoire de la Sensée est situé en amont dans la région et donc il est moins soumis hydrauliquement que les autres territoires.

Le deuxième point porte sur le changement climatique et l'intensité des pluies. Il précise que les pluies ne devraient pas devenir plus abondantes mais plus intenses, ce qui induirait des impacts différents sur le territoire donc des enjeux différents. Il faudra être capable de contenir l'eau. Les techniques alternatives sont pour lui une bonne réponse à ce sujet car elles stockent puis gèrent les eaux pluviales.

Le troisième point vise le développement économique lié au canal Seine-Nord Europe. Pour Mr Herin, ce développement n'est pas pris en compte dans le scénario tendanciel ni les enjeux qui en découlent (sur la capacité des stations d'épuration par exemple).

Enfin en ce qui concerne les zones humides et l'inventaire effectué sur le périmètre du SAGE, il ajoute que l'inventaire doit être réalisé en concertation avec les communes et que celles-ci doivent pouvoir donner leur avis sur les délimitations.

Mr THIEBAUT Fabrice informe que cet inventaire a été envoyé aux communes en 2005 et que des réunions avec le monde agricole ont été réalisées la même année. Seul le retrait des corps de ferme des zones humides a été demandé. Aucune remarque n'est remontée des communes.

Mr HERIN Jean-Jacques explique que les prélèvements d'eau ont des impacts sur la nappe et les cours d'eau.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute qu'il faut mettre en place sur le territoire une gestion des prélèvements d'eau pour préserver à la fois les activités économiques, l'eau potable et les milieux naturels.

Mr HERIN Jean-Jacques précise que les zones urbaines vont avoir de plus en plus besoin d'eau.

Mr THIEBAUT Fabrice est d'accord. Ainsi la Communauté Urbaine d'Arras est en recherche d'eau et a fait des essais de pompage de 10 000m³/j sur le territoire. Or ce prélèvement a eu des effets négatifs sur le niveau d'eau du Trinquise.

Mr GALLET Benoit pense qu'il ne faut pas uniquement se baser sur l'inventaire des zones humides du SAGE. Ainsi si les communes doivent aménager un territoire et que celui-ci est en culture, il faudrait tout de même vérifier que ce terrain n'est pas une zone humide. Il faut ainsi en parler avec les communes.

Mr LANCIAUX Yann explique qu'il faudrait ajouter que l'inventaire du SAGE n'est pas exhaustif et que les critères de pédologie et de présence de végétation hygrophile peuvent être utilisés pour déterminer ou non une zone humide. Le Maire doit en être conscient.

Mr THIEBAUT Fabrice parle de la mesure O10-M5. Il informe que la doctrine « éviter, réduire, compenser » est une doctrine nationale qui apparaît dans les orientations du SDAGE 2016-2021 et qui doit être reprise au minima dans les orientations du SAGE. C'est principalement une mesure dissuasive pour les maîtres d'ouvrages. De plus, une zone humide ne peut être entièrement recrée à l'identique avec les mêmes bénéfices, fonctionnalités et faune et flore. Cette mesure permet de compenser cette perte de fonctionnalité par une plus grande surface. La récréation peut être à un coefficient plus élevé que celle de 150% si les acteurs du SAGE le souhaitent.

Concernant la mesure O11-M5, Mr THIEBAUT Fabrice précise que la mention « chez les particuliers » a été retirée. En effet, il explique que la création de mares ne peut pas être

contrôlée chez les particuliers et que cela ne participe pas à l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE.

Mr PRETTRE Michel évoque le cas de sa mairie qui s'est vu refuser la création d'une mare sur son territoire par l'inspectrice de l'éducation nationale de Cambrai pour cause de sécurité. Ce projet devait rentrer dans le cadre de l'opération « Un dragon ! Dans mon jardin ? ».

Mr DANEL Stéphane revient sur l'orientation E2-O9, sur les espèces exotiques envahissantes. Il est d'accord sur cette orientation mais il suggère de retirer les végétaux exotiques avant l'effacement des ouvrages hydrauliques afin d'éviter leur étalement. Il faudrait aussi protéger les terrains vierges pour empêcher leur implantation. Il ajoute que les canaux ont un effet négatif sur la régulation des espèces exotiques envahissantes en participant à leur expansion.

Mr GALLET Benoit trouve à ce sujet qu'il serait intéressant de créer des fiches conseils à destination des entreprises de travaux publics, pour éviter les erreurs lors des travaux dans les zones humides et limiter le transport des espèces exotiques envahissantes. Il prend l'exemple de la berce du Caucase qui peut être éliminée à la bêche mais dont les nombreuses graines peuvent facilement se disséminer.

Mr HERIN Jean-Jacques ajoute que ces fiches devraient même être à destination du grand public en général et qu'il ne faut pas oublier les entreprises d'insertion.

Mr THIEBAUT Fabrice part ensuite sur la mesure O8-M6 sur la plantation des peupliers en haut de berge et en zone humide. Il précise que la mesure peut aller plus loin.

Mr HERIN Jean-Jacques explique que la plantation de peuplier en zone humide représente une valorisation économique du terrain et que cela permet d'allier l'écologie et l'économie. Pour lui, il serait donc judicieux de changer l'intitulé de la mesure.

Mr THIEBAUT Fabrice informe que la région finance la plantation pour des espèces variées locales.

Mr GALLET Benoit propose plutôt d'accompagner les propriétaires dans la reconversion des peupleraies. Ainsi l'opération « plateforme arbre » financée par la région, l'ONF et le Conservatoire d'Espaces Naturels peut apporter des solutions. De plus, le Conseil Départemental du Nord a mis en place des aides pour l'accompagnement et le financement de plantations. Pour lui, il ne faut pas se limiter dans la fiche action à la plantation de peuplier mais aussi à d'autres espèces qui ne seraient pas adaptées au milieu.

Mr DUPONT Alain en l'absence de nouvelle remarque remercie à nouveau les participants et clôture la réunion.